



Bourse VDC – Note informative

Depuis 2003, le dispositif de Validation des Compétences organise des épreuves de validation des compétences dont la réussite aboutit à la délivrance d'un *Titre de compétence*. Ce titre, délivré au nom des trois gouvernements francophones, certifie les compétences évaluées et présente de nombreux avantages : reprise en formation, accès à la profession, accès à la fonction publique, etc.

La démarche peut se faire de manière individuelle ou à l'initiative d'une institution pour plusieurs de ses employé-e-s. L'épreuve peut être organisée en Centre de validation ou au sein même de l'entreprise suite à la signature d'une convention entre l'entreprise et un Centre agréé. Dans tous les cas, la démarche reste volontaire pour les personnes et les résultats (confidentiels) sont adressés aux candidat.es uniquement.

Les **compétences** à démontrer pour obtenir son Titre compétence sont

- ✚ Accueillir la personne tutorée
- ✚ L'accompagner
- ✚ Lui garantir la formation
- ✚ Assurer l'évaluation et le suivi de l'apprentissage de la personne tutorée

1. Où et comment se déroule une épreuve de validation ?

En Centres de validation des compétences : près de [10 Centres de validation](#) sont agréés (ou en cours d'agrément) à Bruxelles et en Wallonie en institution.

L'épreuve dure 2 heures et les compétences sont évaluées via

- ✚ une interview structurée et critériée
- ✚ des jeux de rôles basés sur l'expérience
- ✚ une séquence d'apprentissage préparée à l'avance
- ✚ un QCM relationnel

Une personne externe joue le rôle de la personne tutorée durant l'épreuve et le-a candidat-e est évalué-e par deux professionnel-le-s du métier : une personne formatrice du Centre de validation des compétences et une personne observatrice, professionnelle du métier externe au Centre de validation.

2. Que faut-il encore savoir ?

- ✚ La validation des compétences est accessible à toute personne âgée de plus de 18 ans.
- ✚ La démarche est gratuite pour la personne candidate.
- ✚ Les [modalités pratiques](#)
- ✚ Des soutiens existent pour l'institution et/ou la participation à la validation des compétences des personnes tutrices, de la part de certains Fonds sociaux et de pouvoirs publics. Plus d'info à Bruxelles, BEE octroie une [prime validation aux entreprises](#) qui organisent des épreuves au sein même de l'entreprise pour ses travailleurs ou pour d'autres publics (sous conditions).
- ✚ Des [vidéos](#) sont disponibles pour expliciter la démarche de validation des compétences Tutorat
- ✚ Les Fonds ASSS et MAE de la CP 332 ainsi que le Fonds ISAJH de la SCP 319.02 accordent une prime de 250 € aux institutions qui libèrent leurs personnes tutrices pour participer à la validation du titre de tuteur.
- ✚ Pour obtenir cette intervention, nous vous invitons [à retourner ce document](#).

Informations et contact

📍 Square Saintelette, 13-15
1000 Bruxelles

✉ info@tutorats.org

🌐 www.tutorats.org

